



INFO-MUNICIPAL AVRIL 2018



ÉVÈNEMENTS

FERMETURE TEMPORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Merci de prendre note que le bureau municipal sera fermé au public durant la semaine du 14 mai 2018 pour permettre la réalisation de travaux administratifs à l'interne. Merci pour votre compréhension

MOT DU MAIRE



Assurément, l'une des ambitions de la municipalité est de bonifier les services que nous pouvons vous offrir en matière de loisirs. Plus largement d'ailleurs, nous avons désormais une politique de la famille et des aînés qui va en ce sens, c'est-à-dire de répondre aux besoins spécifiques de notre milieu. Il nous a semblé que les commentaires et autres informations reçues montraient qu'il était possible d'améliorer le camp de jour estival proposé jusqu'à présent. C'est pourquoi nous avons travaillé là-dessus. Cette année, les activités seront organisées par les services de la municipalité comparativement aux années précédentes. Vous trouverez plus d'informations ci-dessous sur le camp de jour. Prévoyez déjà qu'il se

tiendra entre le 26 juin et le 24 août. Nos objectifs sont – tout en valorisant nos ressources et nos infrastructures – de proposer un rapport qualité-prix optimal, autant que possible.

Enfin, cette année constitue une première, avec un nouveau mode de fonctionnement ; pour autant, nous sommes sûrs de répondre aux besoins de vos enfants et que chacun d'entre eux passe un excellent été ! Pour finir, je tiens à remercier tous les bénévoles de l'organisation du 29^e marathon de spaghetti du 8 avril.



29^e Marathon spaghetti, de gauche à droite : René Courchesne, Denise Ranger, Line Guérin, Hubert Monchamp, Chantal Leclerc.

MOT D'ÉLU



Le 25 mars dernier se tenait le brunch annuel des bénévoles. Une fois encore, cela a été un grand moment de plaisir et de convivialité avec celles et ceux qui s'investissent activement pour notre communauté. Merci à vous ! Nous espérons compter cette année encore sur

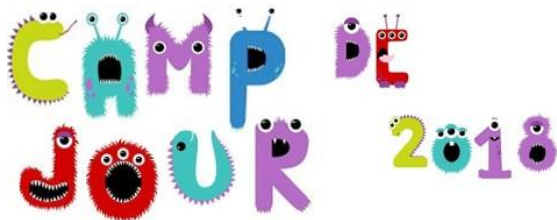
vous pour faire avancer Sherrington !

SALON DES PIERRES, MINÉRAUX ET FOSSILES DE MONTRÉAL

M. Simon Sédillot invite 10 personnes à visiter le Salon des pierres, minéraux et fossiles de Montréal qui aura lieu du 13 au 15 avril 2018 au 3000 rue Viau à Montréal.

Premier arrivé, premier servi !

Les billets d'admissions sont au bureau municipal !
(un billet par personne qui se présentera)



FÊTE NATIONALE 2018

Veillez prendre note que la fête nationale (St-Jean-Baptiste) sera le samedi 16 juin. Parade, chansonnier, feux d'artifice, kiosques, jeux gonflables, et plus seront à l'horaire. Vous aurez plus d'information sur l'organisation de la journée dans l'info-municipal de juin et sur le site de la municipalité.

Si vous voulez commanditer cet événement très apprécié et très achalandé, veuillez communiquer avec la municipalité au 450-454-4959. **Nous vous invitons également à communiquer avec nous afin d'être bénévole** ou encore pour participer à la parade : chars allégoriques, animation... inscrivez la date à votre agenda ! Au plaisir de vous retrouver à cette belle fête !

Cette année, vous pourrez inscrire vos enfants directement à la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington. Une soirée d'information aura lieu le 18 avril à 18 h ou vous pourrez effectuer l'inscription par la même occasion, et ce jusqu'à 20 h. Par la suite, toute inscription sera acceptée au bureau municipal sur les heures d'ouverture. Voici quelques informations ;

		TARIF		SERVICE DE GARDE
Début	26 juin 2018	été complet	495 \$	Horaire
Fin	24 août 2018	(9 semaines)		7 h à 8 h
Horaire	8 h à 16 h	½ été	260 \$	16 h à 18 h
		(4 semaines)		Frais
		À la semaine	70 \$	20 \$/semaine

Rabais de 5 \$/semaine à partir du 2^e enfant d'une même famille.

PLACES LIMITÉES, FAITES VITE !

Pour de plus amples informations, 450-454-4959 ou info@sherr.ca ou vous présenter à la séance d'information du 18 avril au 300 rue Saint-Patrice à 18 h.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
 300, rue Saint-Patrice tél. : 450-454-4959
 Sherrington, Québec, J0L 2N0 Fax : 450-454-5677
 Courriel : info@sherr.ca

LA SAISON 2018 DE CARAVANE DES CULTURES APPROCHE !

La Caravane des Cultures est de retour cette année, elle sera présente à la vieille caserne tous les jeudis entre 16 h et 19 h, et ce dès le 24 mai. Pour plus d'information, consulter notre page Facebook

www.facebook.com/caravanedescultures.



UNE BOÎTE COURRIEL POUR ÉCHANGER AVEC LA MUNICIPALITÉ

Vous pouvez adresser vos questions, suggestions ou commentaires en envoyant un courriel au citoyen.sherrington@gmail.com.

Il nous fera plaisir de vous répondre !

LOISIRS

COMITÉ DES LOISIRS

Un vent de fraîcheur souffle sur nos Loisirs ! Félicitations aux nouveaux membres du comité des loisirs de Sherrington que voici :

Maxime Lestage	Président
François Lecours	Vice-Président
Dany Guérin	Secrétaire
Mélanie Poupart	Directrice
Patricia Tétreault	Directrice
Daniel Martin	Directeur
Richard Lamoureux	Directeur
Allisson Boyer	Directrice
Josiane Lestage	Directrice



LOISIRS - REMBOURSEMENT 100 \$

Le conseil municipal réitère le remboursement des frais d'inscription pour chaque enfant de 17 ans et moins inscrit à une activité de loisirs d'une durée de 8 semaines et plus, sur présentation d'un reçu jusqu'à un maximum de 100 \$ par année. Nous voulons encourager une vie saine et active chez nos jeunes. Pour plus d'information, veuillez contacter la municipalité au 450-454-4959, info@sherr.ca ou tout simplement vous présenter avec les pièces requises pour compléter le formulaire.

BASEBALL ENFANT



Début : Le 21 mai
 Info : Facebook/club de baseball Sherrington

LES AÎNÉS DE SHERRINGTON

PIÈCE DE THÉÂTRE « DES NOCES COMPROMISES »



Pour assister à la présentation de la pièce de théâtre « **Des noces compromises** », vous pouvez vous adresser à la FADOQ du lundi au jeudi entre 13 h et 16 h au 450-454-0329 ou contacter Mme Denise Plourde au 450-454-4129 ou acheter vos billets à l'entrée. La pièce est le dimanche 29 avril à 13 h 30 au centre Louis-Georges-Lamoureux.

Coût : 15 \$ ou 5 \$ pour enfant de 6 à 12 ans

(payable à la porte seulement)

Mme Jacinthe Poupart, Prés.	450-454-9214
Mme Solange Leclair, Vice-Prés.	450-454-2352
M. Jean-Guy Larose, Secr.	450-454-3771
Mme Louise Guérin, Trés.	450-454-7237
M. Fernand Bellemare Dir	450-454-4004
Jean-Guy Devost, Adm.	450-454-9214
234 B rue des Loisirs, Sherrington (Québec) J0L 2N0	

Pour être membre de la FADOQ, vous pouvez contacter la Direction de la FADOQ de Sherrington.

HORAIRE D'AVRIL – MAI

Tous les lundis :	Cartes et bingo à 13 h
Tous les mercredis :	Cours de danse en ligne à 13 h au centre communautaire Débutant ; 12 h 45 à 13 h 45 Intermédiaire ; 14 h à 15 h 30
Tous les jeudis :	Whist militaire à 13 h
Dimanche 29 avril :	Pièce de théâtre
Samedi 5 mai	Souper-soirée folklorique
Dimanche 27 mai	Dîner de clôture des activités



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LES HEURES D'OUVERTURE

Mardi 15 h à 18 h Jeudi 18 h à 21 h Samedi 10 h à 12 h

HEURE DU CONTE AVEC MME TATI ET SON CHAT

Tous les samedis 10 h 30

Pour les 3 à 7 ans, bienvenue à tous ! Activité gratuite



ATELIER DE MINÉRALOGIE AVEC SIMON SÉDILLOT

Des visites sont possibles en tout temps sur les heures d'ouverture pour visites guidées de l'exposition, formation, luminescence, veuillez contacter M. Simon Sédillot à l'adresse internet suivante : emmarie@videotron.ca.

ADMINISTRATION

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 7 mai, et ce, toujours à 19 h à la salle du conseil municipal situé au 300 rue Saint-Patrice à Sherrington.

LE LAPIDAIRE

C'est une technique qui consiste à façonner et à tailler des pierres brutes pour en faire des pierres d'ornements et/ou des bijoux. Nous avons sur place tout l'équipement nécessaire pour tailler et polir vos pierres ainsi que du personnel pour vous enseigner et vous guider au travers les étapes des techniques du lapidaire. Nous vous invitons au 234A rue des Loisirs les **mardis et jeudis** de 14 h à 20 h ainsi que le **samedi** de 13 h à 16 h.

Simon Sédillot 450-718-0867.

À VENIR

- **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX AÎNÉS POUR LA RÉDUCTION DE LEUR FARDEAU FISCAL MUNICIPAL**

Ce point sera vu dans les prochaines séances du conseil. Nous vous mettrons les informations dans les infos municipales subséquents.

NOUVEAUTÉ

Vous avez maintenant accès à l'ordre du jour de la prochaine séance de conseil, le matin de l'assemblée, sur le site internet ainsi que sur la page Facebook de la municipalité !

URBANISME & TRAVAUX PUBLICS

CALENDRIER – COLLECTE DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES 2018

Voir le site internet de la municipalité ou la fin de l'info-municipal pour le changement d'horaire des collectes à partir du mois **d'avril 2018**.

CHIEN – LICENCE **RAPPEL !**

Votre nom :			
Adresse :			
Numéro de licence : (si vous avez déjà votre licence)		Téléphone :	
Nom du chien	Mâle <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/>	Stérilisé Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Âge	Poids	Race	Couleur

Tout propriétaire d'un chien (gros ou petit) **doit se procurer une licence pour chaque chien qu'il possède, et ce avant le 1^{er} avril de chaque année.**

Le coût de la licence est de **15 \$**. À cet effet, la médaille que vous avez reçue en 2015 demeure la même, vous n'avez que la licence à payer. Mme Isabelle Robert est responsable de l'application du règlement et de la vente de licence. De plus, si vous voyez un chien errant ou dangereux contactez Mme Robert, officière responsable des chiens au **514-773-7369**.

Signature

date

SERVICE INCENDIE

RAPPORT DES INTERVENTIONS DE MARS 2018

M. Yves Boyer informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

LES FEUX EXTÉRIEURS

Avec la venue du beau temps, beaucoup d'entre nous effectueront le ménage du printemps ou en profiteront pour ramasser des branches, feuilles ou autres.



Intervention Premier Répondant	7
Entretien d'équipe	4
Inspection Vad (entretien mécanique)	4
Accident de la route	5
Entraide	2
Préventions résidentielles	1
Alarme Incendie	1
Équipe de garde	4
Appel Incendie	1
Formation	2



Si vous prévoyez brûler vos feuilles, morceaux de bois, tronc d'arbre ou autre, lisez attentivement ce présent communiqué.

Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert ?

C'est un feu n'étant pas dans un foyer extérieur conforme au règlement, qui se retrouve soit en tas ou étendue, il est en contact direct au sol et sans protection en périphérie ou dans un contenant (baril, conteneur à déchet...).

Où puis-je faire un feu ?

Nous encourageons fortement à ce qu'aucun feu à ciel ouvert ne soit fait dans la zone urbaine de la municipalité. Il est préférable d'effectuer des feux en zone éloignée des bâtiments et des voies publics. Éloignez-vous des hautes végétations et surtout, effectuez votre brûlage à un endroit où aucune nuisance ne sera possible.

Quand et que puis-je brûler ?

Avant d'effectuer votre feu, regarder l'indice de danger incendie de la SOPFEU, la direction des vents et la température ambiante. Si vous n'êtes pas sûre du temps idéal, appelez votre Service de la prévention incendie. Il est strictement interdit de brûler toute matière à base de

Nous vous rappelons que tout feu à ciel ouvert étant accusé ou découvert SANS permis de brûlage est passible d'une visite immédiate du Service de sécurité incendie, le feu peut être étendu sur place ou sur demande dans vos propres moyens.

Même lorsque votre permis de brûlage est admis et livré, si toute découverte de matières plastiques ou à base de pétrole ou produits chimiques sont brûlés, une visite immédiate du Service de sécurité incendie est passible, l'extinction du feu sera faite sur place ainsi que la suspension du permis de brûlage.

En cette saison printanières, nous vous invitons à la prudence et à la bonne conduite.

pétrole (plastiques, polymères, isolants rigides, pneus, emballages, essence, huiles, produits chimiques ou organiques...). Le bois propre ou de la végétation est préférable au brûlage.

Quels sont les préalables pour effectuer un feu à ciel ouvert ?

Vous devez d'abord :

- Être âgée de 18 ans et plus ou y avoir une personne présente tout le long du brûlage ayant 18 ans et plus ;
- Appeler à la municipalité au 450-454-4959 pour une demande de permis de brûlage ;
- Après l'autorisation du permis, il vous faudra :
 1. Être toujours présent sur place lors du brûlage ou y avoir 1 surveillant ;
 2. Avoir un moyen d'extinction sur place (chaudière d'eau, arrosoir, sable, tracteur muni d'un godet ou autre) ;
 3. Avoir un moyen de communication sur place (cellulaire) afin d'avertir les urgences en cas où votre feu devient hors de contrôle.

Bonne saison !



Service de la prévention incendie de Sherrington
 298 rue Saint-Patrice
 Sherrington (Québec) J0L 2N0

(450) 454-5676

(450) 454-4502 poste 202

Prevention303132@mst-michel.ca

Saint-Patrice-de-Sherrington
Collectes des matières résiduelles pour 2018

janvier 2018							février 2018							mars 2018						
Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam		Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam		Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam	
1	2	3	4	5	6		4	5	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	9	10
7	8	9	10	11	12	13	11	12	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	16	17
14	15	16	17	18	19	20	18	19	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	23	24
21	22	23	24	25	26	27	25	26	27	28				25	26	27	28	29	30	31
28	29	30	31																	

avril 2018							mai 2018							juin 2018						
Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam		Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam		Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam	
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5		3	4	5	6	7	8	9	
8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	10	11	12	13	14	15	16
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	17	18	19	20	21	22	23
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	24	25	26	27	28	29	30
29	30						27	28	29	30	31									

juillet 2018							août 2018							septembre 2018						
Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam		Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam		Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam	
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4			2	3	4	5	6	7	8	
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	9	10	11	12	13	14	15
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	16	17	18	19	20	21	22
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	23	24	25	26	27	28	29
29	30	31					26	27	28	29	30	31								

octobre 2018							novembre 2018							décembre 2018						
Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam		Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam		Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam	
1	2	3	4	5	6		1	2	3	4			2	3	4	5	6	7	8	
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	9	10	11	12	13	14	15
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	16	17	18	19	20	21	22
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	23	24	25	26	27	28	29
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30								

Vos matières résiduelles doivent être déposées à la rue avant 7 heures AM.

Le bac de recyclage et les ordures doivent être placés en bordure de rue sans entraver la circulation.

Les matières recyclables peuvent être déposées pêle-mêle à l'intérieur du bac bleu. Toutes les matières doivent être à l'intérieur du bac. Le bac doit être bien fermé. Les roues du bac doivent être du côté de votre résidence.

Ordures

Ordures et recyclage

Contenants autorisés pour les ordures

- Poubelle fermée et éteinte, d'une capacité maximale de 100 litres, munie de poignées extérieures et d'un couvercle dont l'ouverture correspond au plus grand diamètre du contenant.
 - Sac de plastique résistant et bien attaché.
 - Bac roulant d'une couleur autre que bleu d'un maximum de 360 litres et conforme au mode de ramassage.
- Le poids maximal est de 25 kilogrammes.
- Les matériaux de construction et les résidus dangereux ne sont pas acceptés.